



# Livret d'accueil

---

EHPAD Val de Gers



Rue Chantegrenouille - 32140 MASSEUBE  
Tél : 05 62 59 33 00 - [accueil@ehpad-valdegers.fr](mailto:accueil@ehpad-valdegers.fr)



Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Val de Gers.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du C.A.S.F.

Il a reçu l'avis favorable des Conseil de la vie sociale du ..... et a été adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 14 Avril 2022.

Plus que jamais, notre EHPAD affiche sa détermination : faire de l'EHPAD Val de Gers un lieu de vie où les résidents sauront trouver un « autre chez soi », et au sein duquel ses professionnels bénéficieront d'un regard bienveillant, pour le bénéfice de tous.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour découvrir l'établissement.

Le Président du CIAS, *François RIVIERE*

La Vice-Présidente, *Corinne ROUSSEAU*

L'ensemble de l'équipe de Val de Gers et sa directrice  
*Madame Sophie DALL'ACQUA*

# SOMMAIRE

## I. L'ADMISSION DANS VOTRE RÉSIDENCE

## II. L'ÉTABLISSEMENT

1. Le Statut juridique
2. Le cadre de vie
3. La capacité d'accueil
4. Description de la résidence
5. Le public accueilli
6. Les locaux
7. L'équipement
8. L'unité Sécurisé

## III. VOTRE CONFORT

1. La chambre
2. Le linge

## IV. VOTRE BIEN-ÊTRE

### Les services et prestations

1. Le courrier
2. La coiffure
3. La pédicure
4. Le service maintenance
5. Les espaces verts
6. La sécurité
7. La restauration
8. L'animation

### Le personnel de votre résidence

### Situation et Plan d'accès

# I. L'ADMISSION DANS VOTRE RÉSIDENCE

**L'entrée en EHPAD** est un moment **important** qu'il convient de préparer en amont de votre admission ; avant toute prise de décision, il est préférable de visiter l'établissement en prenant rendez-vous auprès du secrétariat de la résidence.

Ensuite, il est nécessaire de retirer un dossier à l'accueil : **un dossier administratif** à compléter par le résident ou un membre de son entourage et un **dossier médical** à faire remplir par le médecin traitant afin de mieux connaître le résident et de nous aider à préparer au mieux son projet de vie.

Vous pouvez également trouver le dossier sur internet : [Demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes \(Éhpad\) \(Formulaire 14732\\*03\) | service-public.fr](http://Demande%20d%27admission%20en%20établissement%20d%27hébergement%20pour%20personnes%20âgées%20dépendantes%20(Éhpad)%20(Formulaire%2014732*03)%20|%20service-public.fr)

Lorsque le dossier est complet, il devra être retourné à l'établissement et sera alors étudié par le Médecin Coordonnateur de la résidence et la Direction. Une fois l'étude terminée, la résidence renvoie le cas échéant une réponse favorable pour l'entrée du résident ; ce dernier est alors inscrit sur une liste d'attente.

*L'Accueil de votre résidence*



Les bureaux de la résidence sont ouverts au public :

**du lundi au vendredi**  
**de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**  
**Tél : 05 62 59 33 00**

## II. L'ÉTABLISSEMENT

### 1. Le Statut Juridique

La Résidence Val de Gers de Masseube est un établissement public, administré par le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Val de Gers (Le CIAS). La Résidence est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) qui relève de la loi du 2 Janvier 2002 et de l'article L312-1 du code de l'Action Sociale et des Familles en vertu de l'Arrêté conjoint portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD en date du 8 Février 2022 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental du Gers, du CPOM signé en 2017 conjointement l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental du Gers et le Président du CIAS.

### 2. Le Cadre de Vie

Dès son arrivée, le résident est domicilié dans l'établissement, dans un lieu qui allie confort et sécurité. Un référent, membre de l'équipe, est nommé pour chaque résident afin de répondre à ses interrogations et l'aider à s'adapter à son nouveau cadre de vie.

### 3. La Capacité d'accueil

La capacité d'accueil totale est de 80 lits d'hébergement, dont deux lits réservés à l'hébergement Temporaire.

Les séjours en Accueil Temporaire s'adressent à des personnes vivant habituellement à leur domicile et dont l'état de santé ou de dépendance nécessite une aide supplémentaire ponctuelle.

Cet accueil temporaire peut également servir de plateforme de répit, pour que les aidants puissent souffler un peu.

### 4. Description de la résidence

Constitué d'un bâtiment en « U » sur un étage desservi par trois ascenseurs, l'établissement est organisé en 5 quartiers :

- Un quartier sécurisé de 12 lits, bénéficiant d'un jardin attenant, dont l'architecture est spécialement conçue pour les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée,
- De 4 quartiers de 17 lits chacun. Chaque quartier de vie dispose d'une salle à manger et d'un salon climatisé tout confort,
- Un PASA, Pôle d'Activité de Soins Adaptés (ouvert depuis le 1<sup>er</sup> février 2022)
- Des patios et des terrasses aménagés permettent aux résidents de bénéficier des espaces verts.

### 5. Le Public Accueilli

La résidence accueille des personnes âgées, seules ou en couple, autonomes ou en perte d'autonomie, à partir de 60 ans, sauf dérogation.

## 6. Les Locaux

L'hébergement est réparti sur deux niveaux, le rez-de-chaussée et l'étage. Il est composé de 4 quartiers principaux de 17 chambres chacun dont 2 chambres communicantes pour les couples dans chaque quartier. Le quartier 5 est sécurisé, consacré aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée. Il comporte 12 chambres. Chaque quartier a pris le nom et la couleur de fleurs en signe de repérage :

*Quartier des Violettes*

*Quartier des Mimosas*

*Quartier des Fougères*

*Quartier des Dahlias*

*Quartier des Bleuets (Unité Protégée)*

- **Le rez-de-chaussée** est composé de l'accueil et des bureaux administratifs, d'une salle de balnéothérapie, d'un petit salon à l'entrée de l'établissement, d'une salle polyvalente climatisée, du quartier des Violettes, d'une salle de réunions, d'une salle de Kinésithérapie, des cuisines, de la lingerie, du bureau du service technique ainsi que de l'Unité Protégée.
- Le pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) est un lieu d'accueil au sein duquel sont proposées à certains résidents de l'EHPAD une prise en charge et des activités sur la journée.
- Le nombre maximum de résidents est de 14.
- **L'étage** se compose d'un salon de coiffure, d'un hall central avec petit salon, des quartiers : les Mimosas, les Fougères, les Dahlias, d'une salle de douche commune, ainsi que d'un pôle de soins comprenant l'infirmier, le bureau de la cadre de santé et la responsable d'Hébergement et Vie Sociale ainsi que le bureau de la psychologue et la diététicienne.



## III. VOTRE CONFORT

*Une fois admis, vous êtes domicilié à la Résidence Val de Gers, dans un lieu qui vous offre tout le confort souhaité.*

### 1. La Chambre

La résidence dispose de **80 chambres individuelles d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>**, dont 12 dans le quartier protégé des Bleuets, qui vous permettent de vivre à votre rythme. Ces dernières se composent d'une salle d'eau indépendante accessible aux personnes handicapées avec lavabo, douche, WC et appel d'urgence.

La chambre est meublée avec du mobilier appartenant à la résidence (lit médicalisé, chevet, fauteuil de repos, une table et une chaise). Toutefois, vous conservez la liberté d'amener votre mobilier personnel dans la limite de l'espace de votre chambre ; en tout état de cause, le résident est encouragé à personnaliser son environnement afin de s'y sentir mieux.

Tout matériel (lampe de chevet et mobilier apporté) doit répondre aux normes incendie imposées à l'établissement. Toutes les chambres sont équipées d'un appel malade, d'une ligne téléphonique, d'une prise TV, d'une veilleuse et de l'accès internet à haut débit. Le téléviseur et le poste téléphonique ne sont pas fournis par l'établissement.

### 2. Le Linge

Au moment de l'entrée, le linge personnel du résident est marqué par la lingère afin de permettre une meilleure traçabilité des vêtements et afin de garantir le respect des protocoles d'hygiène du linge.

La prestation de lingerie est assurée dans des locaux dédiés, au rez-de-chaussée de notre résidence.

La lingère assure l'entretien du linge de nos résidents à l'exception du linge délicat qui sera traité en dehors de l'établissement soit par le pressing soit par les soins de la famille.

Le linge plat, (draps, serviettes de table et de toilette est entretenu par l'établissement.

## IV. VOTRE BIEN-ÊTRE

### SERVICES ET PRESTATIONS

#### 1. Le Courrier

Le courrier est distribué chaque jour par nos soins sauf souhait contraire écrit du résident ou de son représentant légal. Le résident peut déposer son courrier à l'accueil, il sera relevé chaque jour sauf le week-end.

#### 2. La Coiffure

Les résidents peuvent bénéficier de services de coiffure à l'intérieur de l'établissement le mercredi après-midi ou le jeudi après-midi. Les prestations étant à la charge de l'usager.



#### 3. La Pédicurie

Au même titre que la coiffure, les soins de pédicurie sont à la charge du résident. Les résidents peuvent en bénéficier tous les 1ers mercredi ou vendredi de chaque mois.

#### 4. Le Service Maintenance

Les petites réparations sont assurées par le service technique de La Communauté des Communes de Val-de-Gers, à la demande. Un agent est régulièrement présent dans l'EHPAD le matin, et assure une permanence de secours le Weekend.

#### 5. Les Espaces Verts

Des espaces verts agréables sont à la disposition de nos résidents, dans et autour de la résidence, ainsi que des terrasses ombragées dans chaque quartier pour un moment de détente et de bien-être.





## 6. La Sécurité

La surveillance de l'établissement est assurée **24H/24H**.

La nuit, la présence systématique de deux de nos agents, formés aux situations d'urgence. De plus, tous les accès sont sécurisés, également la nuit, afin de maîtriser à la fois les entrées et les sorties. En cas d'urgence, en lien avec le système de sécurité Incendie, les portes se déverrouillent.

## 7. La Restauration

La résidence propose une restauration en liaison chaude, entièrement réalisée sur place. Les menus sont établis sur cinq semaines par une commission « MENU » et respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Elle est assurée par une société extérieure. Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont respectés et sont sous la responsabilité du service infirmier.

Les repas, ainsi que les petits déjeuners, sont pris dans chaque quartier de vie et sont servis aux horaires suivants :

- Le Petit Déjeuner : **8h à 9h**
- Le Déjeuner : **12h**
- La Collation est servie à **16h**
- Le Dîner à **19h**

Si vous le souhaitez, vous pouvez inviter les personnes de votre choix à dîner, à la seule condition de réserver auprès de l'accueil au moins **24h** à l'avance. Les invitations relèvent d'une facturation particulière dont le prix est de **11.50 €** par repas demandé, hors férié et fêtes spécifiques.

Les menus sont affichés dans chaque salle à manger de chaque quartier de vie ainsi qu'à l'accueil et distribués dans les chambres des résidents.



## 8. L'animation

La résidence est avant tout un lieu de vie; le rôle de l'animation est alors de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie » de chaque résident. C'est dans cet objectif que la résidence propose du Lundi au Vendredi un choix d'animations auxquelles vous pouvez librement participer.

L'animatrice est soutenue dans sa mission par tout le personnel de la résidence ainsi que par l'intervention ponctuelle de partenaires extérieurs, salariés ou bénévoles, membres d'associations locales, ou encore de la communauté des communes.

Pour les déplacements, un véhicule est réservé à l'usage des résidents.

En ce qui concerne le calendrier hebdomadaire des animations proposées par l'animatrice, il est affiché dans les couloirs de chaque unité de vie ainsi que distribué dans chaque chambre des résidents.

Le projet d'animation s'appuie sur plusieurs thématiques.

- **Le Bricolage et Jardinage**



- **Domestique et Sensoriel**



- **Cognitif**



- **Motricité**



## LE PERSONNEL DE VOTRE RÉSIDENCE

### ■ **Le Directeur**

Chef d'orchestre de l'établissement, le Directeur dirige l'établissement sur le plan administratif et financier et il est garant de la sécurité et de la continuité de la prise en charge des résidents. Il est accompagné de deux gestionnaires administratives et comptables qui gèrent les dossiers administratifs ainsi que les demandes d'Allocation Personnalisée au logement, l'Aide sociale, et qui aident les résidents et leurs familles dans leurs démarches.

Certaines démarches se font avec les assistantes sociales du département, avec lesquelles nous tissons de solide lien.

### ■ **La Responsable hébergement et Vie sociale**

La responsable hébergement est en charge de la relation avec les familles, participe aux CVS, initie le dossier d'admission et organise les visites de l'établissement. La responsable d'hébergement et vie sociale est également chargée de gérer et de diriger les ASH (Agent de Service Hospitalier) ainsi que les services hôtellerie et restauration de la résidence.

De même, elle établit la coordination de l'animation au sein de l'établissement de façon à ce que tout le personnel de l'EHPAD soit impliqué dans cette tâche.

### ■ **L'Infirmière coordinatrice**

L'infirmière coordinatrice ou référente en EHPAD se situe à l'interface du sanitaire et du social, du soin et de l'accompagnement. Elle se situe dans l'accompagnement et la formation des équipes soignantes. Elle s'inscrit dans l'équipe d'encadrement de l'Etablissement et constitue un rouage essentiel et central dans l'organisation du « prendre soin » des personnes âgées accueillies.

### ■ **Le médecin coordonnateur**

Il veille, en collaboration avec l'infirmière coordinatrice à une prise en charge optimale du résident et à la continuité des soins.

### ■ **La psychologue**

Elle procède à des suivis individualisés, participe avec le référent du résident au recueil de l'histoire de vie et reçoit les familles et les résidents à leur demande.

### ■ **Les infirmiers**

Son rôle premier est de maintenir l'autonomie des personnes âgées soignées en leur procurant les soins dont elles ont besoin tout au long de leur séjour au sein de l'établissement.

### ■ **Les aides soignant(e)s ou AMP (Aides Médico-Psychologiques)**

En collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, l'aide-soignant assure auprès des résidents des soins d'hygiène et de confort : toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des patients... Précieux dans l'établissement, les soins de nursing prodigués entretiennent le bien-être des résidents.

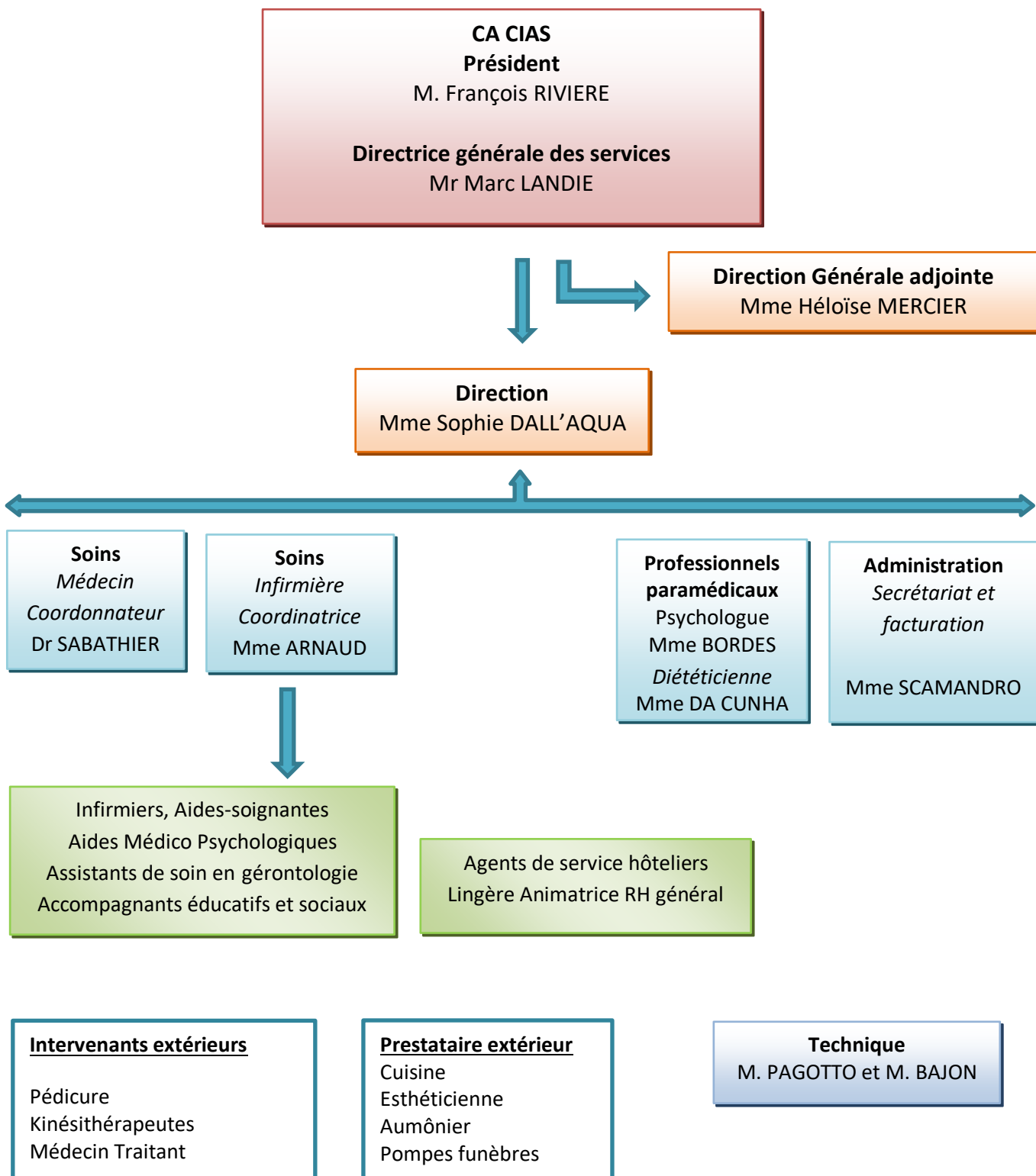
Il transmet ses observations par écrit et par oral pour assurer la continuité des soins

### ■ **Les agents sociaux**

Ils assurent le service des repas, l'entretien de chambres et des espaces collectifs et l'aide à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne pour les personnes les plus autonomes.

## Organisation de la résidence

L'équipe est pluridisciplinaire. Chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée aux besoins des résidents. Les compétences de chacun sont mises au service de la personne âgée dans le but d'assurer des prestations de qualité, dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et des loisirs.



## SITUATION ET PLAN D'ACCÈS

La résidence est implantée en **centre-ville** sur la commune de Masseube, et à proximité des commerces et des services médicaux. Elle se situe à 20 kms de la ville d'Auch, à 35 kms de Lannemezan et à 100 kms de Toulouse. La résidence est accessible en voiture ou en autocar de la gare SNCF d'Auch, par le bus en direction de Lannemezan.

- **En voiture**

Depuis Auch : Prendre la N21 en direction de TARBES puis la D929 en direction de Pavie/Seissan et Masseube; à l'entrée de Masseube, traverser la route principale et tourner à droite après la poste dans la rue prénommée « Chantegrenouille ».

Depuis Mirande : À la sortie de Mirande, en direction d'Auch, prendre à droite, après le pont, la D104 en direction de Loubersan/Seissan et Masseube; aller tout droit puis prendre à droite la D304, prendre de nouveau à droite la D929 en direction de Masseube; continuer sur plusieurs kilomètres dans la rue principale puis prendre la première rue à droite après la Poste.

Depuis Lannemezan : Prendre la N117 en direction de Foix/Toulouse et Auch puis la D929 en direction de Monléon- Magnoac, Castelnau Magnoac et Auch. A Castelnau Magnoac, continuer tout droit sur la D929. Rentrer dans Masseube, et prendre la première à gauche avant la poste.

**MASSEUBE**

